



Budget 2016 : Un travail d'équilibriste....

Le résultat comptable 2015 a permis de dégager un excédent de 104 300€. Ainsi 78 600€ sont reportés dans notre budget de fonctionnement et 25 700€ sont reportés dans le budget d'investissement.

Notre budget de fonctionnement est estimé à 765 000€

Ce budget englobe tous les besoins pour le fonctionnement de la collectivité. Deux postes principaux :

- Les frais de personnel qui passent de 312 000€ en 2015 à 320 000€ en 2016 soit + 3%.
- Les frais de fonctionnement, d'entretien courant et de réparation du patrimoine communal dont le montant total s'élève à 330 000€ contre 321 500€ dépensés en 2015 soit + 2.7%

A savoir que cette année encore la dotation d'état a baissé passant de 99 890€ à 87 465€ soit une baisse de 12.44%. Depuis notre arrivée à la Mairie il y a deux ans, cette dotation d'état a fondu de 21.80% (111 865€ en 2014). Entendre nos gouvernants affirmer qu'ils ne souhaitent plus augmenter les impôts laisse songeur... Car en réduisant de façon drastique les dotations aux collectivités locales, l'Etat oblige ces dernières à compenser les baisses par le relèvement des impôts locaux. C'est clairement un transfert de responsabilité du prélèvement de l'impôt.

Nos besoins en investissement s'élèvent à 255 000€

Tous les investissements prévus en 2015 n'ont pu être réalisés. L'aménagement d'une partie des locaux de la mairie en agence postale communale, avec création d'un parking à l'arrière de la mairie, et dont le coût avoisine les 50 000€, n'a pu être entrepris faute d'accord de toutes les subventions. En effet, pour obtenir une subvention, il ne faut surtout pas que les travaux soient commencés. Ces subventions étant désormais obtenues, les travaux vont pouvoir démarrer.

Cette année l'agrandissement de la capacité d'accueil du cimetière est notre priorité (70 000€ estimés). Ceci est dû au fait que nous ne disposons plus de suffisamment de places au regard de la réglementation (voir Daours actualités de février 2016). L'année dernière nous avons pu mettre à jour tous les documents nécessaires à une bonne administration du lieu (plan normé, archives...).

Nous avons également prévu la sonorisation de la salle des fêtes (10 000€) afin de réduire de façon significative les nuisances sonores pour les riverains, ainsi que la climatisation de la supérette (13 000€). Cette climatisation, non prévue à l'origine, est nécessaire car l'isolation thermique du lieu est quasiment inexistante, rendant problématique la conservation des denrées lors des chaleurs d'été.

Nous aurons également à engager quelques travaux sur certains logements mis en location par la commune pour un coût d'environ 30 000€ (isolation, ventilation, remise en peinture...).

Et puis il y a toujours les emprunts pour lesquels nous rembourserons 44000€ de capital auxquels il faut ajouter 18 000€ d'intérêts.

Comme les années précédentes, la dotation d'état est en baisse.

Malgré cela le conseil municipal a souhaité, de nouveau, ne pas recourir à une augmentation des impôts locaux pour cette année. Pour autant, cette baisse des dotations couplées aux coûts des investissements nécessaires à la mise en ordre des dossiers dont nous avons « hérité » nous obligent à poser la question de la pérennité de cette non augmentation de la fiscalité communale.

L'équipe municipale reste attentive à la bonne gestion des deniers publics et les décisions prises s'inscrivent toujours dans cette optique mais aussi dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La bibliothèque de la Cerisaie ouverte

En regroupant les livres sur un même lieu et grâce à de nombreux dons, la Cerisaie a ouvert sa bibliothèque avec le soutien de la communauté de communes du Val de Somme.

« Il n'est pas évident que vous devez absolument consulter une bibliothèque ». C'est en citant Albert Einstein que Philippe Dine, maire de Daours, a terminé samedi son discours d'inauguration de la nouvelle bibliothèque communale installée dans les locaux de la Cerisaie. Une grande demeure qui regroupe déjà de nombreuses activités : comme la relaxation, les cours de musique ou les rencontres des personnes âgées, « il était ici, dans notre village, un lieu de proximité pour aller des livres. Il y avait quelques livres à l'école et la bibliothèque de quelques années il y avait rien dit de la mairie en faisant local.



Philippe Dine a remercié les trois bénévoles (à gauche) pour leur implication dans le projet. À ses côtés, Genevieve Lajak et Genevieve Massart.

À SAVOIR
 ▶ Ouverture : mercredi et vendredi de 10 h 30 à 11 h 30.
 ▶ Des animations pour tous les publics seront programmées régulièrement pour faire vivre cette bibliothèque.
 ▶ Inscription gratuite.

les services proposés et sa volonté de faire profiter les petits villages des spectacles et animations décentralisées.

Millage et complémentarité
 Genevieve Massart, bibliothécaire intercommunale, a équipé les lieux déjà créés avec les écoles dans le cadre des « voyages-lectures » qui permettent aux classes de s'inscrire dans un grand projet culturel structuré au niveau de la lecture. Elle a aussi détaillé le type de documents que l'on peut emprunter, les livres, les DVD mais aussi les ressources numériques.

Un an de travail a été nécessaire pour trier, classer, codifier les ouvrages retrouvés ça et là (mairie, grenier de La cerisaie, école). Une salle a été spécialement aménagée pour permettre que chacun puisse aller consulter ou emprunter des livres.

Aujourd'hui la bibliothèque municipale est opérationnelle.

Chaque année un crédit sera ouvert pour l'achat de nouveaux livres et un cahier est mis à votre disposition pour que vous puissiez donner vos suggestions. Bien évidemment si vous souhaitez faire un don de livres, en bon état, n'hésitez pas.

C'est vous et vous seul qui ferez vivre cette structure. Venez donc rendre une petite visite, la bibliothèque est ouverte les mercredis et vendredis de 14h30 à 16h30.

Fête du village : du 30 juillet au 1er août 2016

Cette année, en plus des traditionnelles attractions foraines (manège pour petits, stand de tir), l'association CTROUBADAOURS nous a indiqué organiser un concours photo sur le thème : Le Daours que vous aimez...

Nul besoin d'être un pro de la photo. Chacun doit pouvoir proposer ses clichés. 12 photos seront sélectionnées qui serviront à illustrer le calendrier 2017 qui sera proposé par l'association.

Les photos devront être déposées en Mairie pour le 15 juillet. Un jury se réunira pour la proclamation des résultats lors de la fête, le dimanche 31 juillet.

Camp de vacances des ados 2016 : du 16 au 23 juillet 2016

Le camp de vacances des jeunes de 11 à 17 ans de Daours et Vecquemont aura lieu en Vendée à Talmont-Saint-Hilaire.

Pour les ados de Daours, le tarif proposé pour cette semaine est de 215€ par enfant pour une famille non imposable et 265€ pour les autres. Le coût du séjour étant de 510€ par ado, la mairie prend le reste à sa charge.

Vous êtes intéressés, prenez contact avec la Mairie, une vingtaine de places sont disponibles. Inscriptions jusqu'au vendredi 17 juin 2016.

Au programme : Balade en vélo, planche à voile, surf, bivouac, water jump et journée au parc « Indian Forest ». Bref une semaine bien remplie.



Du côté du CCAS

La dernière réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est tenue le lundi 4 avril 2016. A l'ordre du jour le budget 2016, l'étude de demandes personnelles d'aide d'urgence ainsi qu'une réflexion sur les manifestations à organiser pour cette année.

D'ores et déjà le CCAS a décidé l'organisation d'une **soirée festive « Beaujolais » le samedi 19 novembre 2016**. Ce sera l'occasion de déguster, avec modération, le millésime 2016 accompagné de quelques amuse-bouches et cochonnailles. A noter sur vos agendas.

Le **colis de Noël** sera reconduit cette année aux mêmes conditions : Avoir au moins 67 ans dans l'année et être non imposable. Des permanences, pour recevoir les inscriptions, seront tenues en mairie par des membres du CCAS les vendredis 2 et 9 septembre 2016 de 14h00 à 16h30. Le CCAS a décidé que toute personne non inscrite pour le 9 septembre, délai de rigueur, ne pourrait pas bénéficier de ce colis. Cette date limite est nécessaire pour ensuite pouvoir passer les commandes.

Un bulletin d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres courant juillet.

Brèves...

► Démission de Madame Ludivine COURTIN du Conseil municipal

Madame COURTIN, qui vient de déménager dans une autre commune, a choisi de démissionner de son poste de conseillère municipale. Le conseil municipal du 15 avril 2016 a pris acte de cette démission et remercie Ludivine de son investissement pour l'équipe.

► Inscriptions à l'école

Les enfants nés en 2013 peuvent faire leur rentrée scolaire dès septembre. Il suffit de vous rendre en mairie pour effectuer les inscriptions si possible avant le 31 mai 2016.

► Recensement

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens du secteur public.

Tout jeune français qui a 16 ans est concerné par le recensement. En cas d'oubli, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre en mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport par exemple)
- Livret de famille

► Mouvement du personnel communal

Laetitia MEDANI bien connue et appréciée de tous a, pour raisons personnelles, décidé de quitter son poste au 30 avril 2016. Nous lui souhaitons bonne continuation. C'est Marie LEFEVRE, qui travaille à l'agence postale communale, qui la remplace.

Marie-Madeleine ROUSSELLE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2016. Nous la remercions pour le travail effectué durant toutes ces années au service de la commune et lui souhaitons une retraite longue et heureuse.

► Stationnement dans la commune

Nous rappelons que les places de stationnement sur le domaine public de notre commune ne sont pas privatives.

Nul ne peut se prévaloir d'une place de stationnement personnelle sur la voie publique.

► Déjections canines

Nous aimons bien les toutous, les minous et autres bêtes ! Ce qui est moins agréable, c'est lorsque nos amis à quatre pattes se lâchent sur les trottoirs voire sur les espaces fréquentés par le public. Apprenons-leur le caniveau ou ramassons leurs excréments, la qualité de vie passe aussi par ces petits gestes.

► Containers enterrés verres et papiers

Les points d'apport volontaire enterrés pour le verre et le papier seront installés fin juin route de Lamotte-Brebière près du lotissement des meules. Ils permettront de compléter ceux installés à la salle des fêtes.

► Coupes de bois de la commune : Pas sans autorisation...

Le bois situé sur le domaine communal appartient à la commune. Lors d'opération d'abattage ou de nettoyage, le bois est généralement proposé aux habitants de Daours pour leur consommation personnelle.

Pour autant une autorisation, à retirer en mairie, est nécessaire et obligatoire pour procéder à ces coupes de bois communal.

► Barbecue du 25 juin à La Cerisaie : Vous êtes tous invités !

Comme chaque année, et pour clore la saison d'activités, un barbecue est proposé le samedi 25 juin midi. Vous êtes tous cordialement invités, chacun amenant ce qu'il souhaite faire cuire sur le grill (saucisses, merguez, côtes...). La commune offre l'apéritif, la boisson et le pain. C'est un moment très convivial ponctué de quelques démonstrations de diverses activités proposées à La Cerisaie. N'hésitez pas à venir faire un petit tour.

Ballon au poing : Des objectifs

Le championnat reprend ses droits. Voici le calendrier 2016 des rencontres qui se dérouleront à Daours sur notre terrain de la « Vieille Somme »

Les joueurs du Président Sébastien DEWITTE ont besoin de vous. Venez nombreux supporter nos trois équipes.



Première catégorie Daours - Acheux en Amiénois - Franvillers - Hérissart - Toutencourt	Deuxième catégorie Daours - Beauval (G) - St Aubin Montenois - Toutencourt (M) - Villers-Bretonneux	Minimes Daours - Franvillers (S) - Ribemont sur Ancre - Franvillers (L)
15 mai 2016 (14h00)	29 mai 2016 (14h00)	
	26 juin 2016 (14h00)	
3 juillet 2016 (14h00)		3 juillet 2016 (9h00)
	31 juillet 2016 (14h00) fête locale	31 juillet 2016 (9h00)

Boxe thaï à Daours

Un premier stage de boxe thaï

Le Siam Boxing Club organisait un stage de passage de grades, samedi, pour les licenciés du club de boxe thaï. Créé il y a deux ans par Eric Malin, ce club a aujourd'hui un effectif d'une cinquantaine de boxeurs, dont une vingtaine à Daours et une trentaine dans l'Oise. « C'est la première saison pour les licenciés de Daours et le but de ce stage, encadré par Pascal Mathieu, grand master reconnu par les autorités de la boxe thaïlandaise, va permettre aux pratiquants de se perfectionner, de réaliser des poussées techniques mais aussi de passer des niveaux » a expliqué Eric avant le début du stage. Un stage qui représente une première en Picardie et l'entraîneur voudrait partager



Les participants étaient tous très motivés pour suivre ce stage de boxe thaï.

aux jeunes à être fair-play, équilibré et leur associer humanité et le mardi de 18 à 19 heures pour les adultes

Paru dans le Courrier Picard du 2 mai 2016

Proposé depuis cette année dans le cadre des activités de La Cerisaie, le club de boxe thaï compte aujourd'hui une vingtaine de licenciés..

Un stage a eu lieu le samedi 23 avril réunissant également des pratiquants d'autres clubs.

« Le respect et le partage sont deux des principales valeurs dans ce sport qui apprend aux jeunes à être fair-play, équilibré et leur apporte humanité et bien être » précise Eric Malin, l'éducateur du club.

Vous êtes intéressé ? Cette activité a lieu tous les mardis, à La Cerisaie, de 18h00 à 19h00 pour les enfants et de 19h00 à 21h00 pour les adultes.

Permanences...

	Juillet 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016
Permanences de 17h00 à 18h00	<u>Vendredi 1</u> DINE Philippe BERTIAUX Solène	<u>Vendredi 2</u> PORTEJOIE Cath. BOSCO Giovanni	<u>Vendredi 7</u> GIGUERE Nicole DINE Jérôme	<u>Vendredi 4</u> BARDET Didier TERRIER Antoine	<u>Vendredi 2</u> DINE Philippe GEORGET Patricia
	<u>Vendredi 15</u> Pas de permanence	<u>Vendredi 16</u> GIGUERE Nicole RUTTEN Céline	<u>Vendredi 21</u> DINE Philippe DUCHAUSOY Sophie	<u>Vendredi 18</u> BARDET Didier DUMOULIN Patrick	<u>Vendredi 16</u> PORTEJOIE Cath. RICHARD Stéphane

Heures d'ouverture au public de la mairie : **Lundi 8h30 - 12h00 ; 13h30 - 18h30**
Vendredi 8h30 - 12h00 ; 13h30 - 16h30